

Exploration

Recherches en sciences de l'éducation

Vincent Dupriez, Jean-François Orianne &
Marie Verhoeven (Ed.)

De l'école au marché du travail, l'égalité des chances en question

Postface de François Dubet

Peter Lang

Exploration

Recherches en sciences de l'éducation

Vincent Dupriez, Jean-François Orianne &
Marie Verhoeven (Ed.)

De l'école au marché du travail, l'égalité des chances en question

Postface de François Dubet

Peter Lang

Le lecteur l'aura compris: les contributions présentées dans cet ouvrage se ventilent en quatre parties, correspondant aux différents modes d'appréhension de notre objet annoncés.

La *première partie*, intitulée «Théories de la justice: penser les inégalités», propose et confronte une série d'outils théoriques issus de la philosophie sociale et politique pour penser la justice en éducation et formation. Si l'influence de la philosophie politique sur les sciences sociales s'est intensifiée ces dernières années, force est de constater que ce n'est pas vraiment le cas pour le champ de l'éducation – celui-ci étant le plus souvent laissé aux sociologues ou aux experts en sciences de l'éducation. Très peu de travaux de philosophie politique portent donc directement sur le champ de l'éducation, ou même de la formation. La démarche des auteurs de la première partie a dès lors consisté en une tentative d'extra-

polation des principes normatifs et des arguments déployés par les grands courants de la philosophie politique vers le champ de l'éducation et de la formation. On le verra, cette partie est résolument plurielle, puisqu'elle en appelle à des courants théoriques aux fondements normatifs différents, voire contradictoires – depuis les «classiques» (utilitarisme, libéralisme, égalitarisme, ...) jusqu'aux apports contemporains d'auteurs comme Rawls, Walzer ou Sen. La mise à plat d'un pluralisme des valeurs pour penser la justice éducative nous paraît essentielle pour penser la complexité des systèmes et des politiques aujourd'hui.

La *seconde partie*, intitulée «Les conceptions de l'égalité: des principes de justice aux politiques d'éducation et de formation», relève d'une sociologie des cadres cognitifs et normatifs de l'action publique. C'est sans aucun doute le concept de «paradigme» (Hall) ou de référentiel d'action publique (Muller, Jobert, Sorel) qui permet d'en saisir la spécificité: au-delà des «théories» de la justice, il s'agit ici de comprendre les cadres (cognitifs, normatifs et institutionnels) de l'action publique, dans des contextes socio-historiques situés. S'il ne s'agit plus ici de faire dialoguer entre eux des principes de justice abstraits, puisque ceux-ci ne constituent plus l'objet central de la réflexion de cette partie, les arguments construits dans la première partie viennent cependant nourrir – indirectement ou directement, selon les contributions – l'analyse des fondements de ces «cadres» de l'action publique. Du même coup, la focale se déplace des principes de justice vers des «conceptions» socialement, politiquement et institutionnellement situées. Les contributeurs font appel à l'analyse des conjonctures économiques, aux cultures politiques, aux formes d'Etat, aux dynamiques institutionnelles, qui viennent concrètement incarner les «idées» dépliées dans la première partie. Ainsi par exemple, les contributions de Verhoeven et Dupriez d'une part, et de Grootaers d'autre part, à partir d'un vocable et de perspectives un peu différentes, s'attachent à décrire les avatars du «paradigme» de l'égalité des chances (ou matrice «ressourciste»), en lien avec les étapes politiques et institutionnelles de la démocratisation scolaire. L'analyse des instruments de l'action publique éducative (décrets marquants, débats politiques, ...) permettent aux deux contributions, chacune à leur manière, de pointer diverses modalités de «sortie» du principe méritocratique. Au niveau du champ des politiques d'emploi et de formation, Bonvin et Moachon montrent comment les bases informationnelles (employabilité *versus* «capabilités») émergentes sont relayées par les institutions et doi-

vent être resituées dans le cadre plus large des transformations de l'action publique.

La *troisième partie*, on l'a annoncé, aborde un niveau plus opératoire de l'analyse: celui du diagnostic empirique, qui vise à dresser un état des lieux précis des inégalités dans les deux champs et à en décrypter les processus. L'originalité de cette partie est double, et tient essentiellement à son articulation avec les autres parties de cet ouvrage.

D'une part, les analyses présentées dans certaines contributions (en particulier Dupriez et Vandenberghe, mais aussi Dumay et Galand) proposent une mise en perspective critique des indicateurs mobilisés, tant dans le monde de la recherche que par les instances internationales, au regard des principes de justice et/ou des conceptions de l'égalité qui les sous-tendent. S'il faut admettre, comme le souligne Dubet dans la postface de cet ouvrage, que l'essentiel des indicateurs ou plus modestement des repères traditionnellement utilisés s'enracinent, consciemment ou non, dans la matrice de l'égalité des chances, les auteurs soulignent l'intérêt d'une pluralité de bases informationnelles qui conduisent à une diversité d'indicateurs. En extrapolant légèrement leur propos, on peut ainsi souligner les affinités électives entre (i) indicateurs de résultats, égalité de «fonctionnements» et base informationnelle capabilisante; (ii) indicateurs d'atteinte du socle minimal de compétences, égalité d'intégration et objectif d'égalité de base chez Walzer; (iii) inégalités sociales de résultats, théorie rawlsienne de la justice ou indépendance des sphères chez Walzer. Cette contribution attire ainsi l'attention sur l'importance d'une réflexivité accrue face à la construction des indicateurs de justice en éducation et en formation, ou encore sur les critères présidant à la construction de bases de données et d'indicateurs mobilisables (et mobilisés) par les chercheurs ou par le politique pour évaluer l'action publique. La contribution de Conter débouche sur des conclusions analogues dans le champ de la formation. Signalons au passage que la traduction de l'approche par les capacités de Sen en indicateurs concrets constitue actuellement un immense chantier en cours, auquel des chercheurs de toutes les disciplines contribuent, et qui reste encore largement en friche dans le domaine de l'éducation (un peu moins dans le champ de la formation).

La seconde originalité de cette partie réside dans la nature même des analyses présentées par les contributeurs, et qui contribuent à démontrer la complexité des processus de production des inégalités dans ces deux champs. En particulier, les apports de Dumay et Galand ou de Delvaux

et Maroy, illustrent l'importance de contextualiser l'étude des inégalités: il s'agit bien, aujourd'hui, dans des systèmes d'éducation régis par des modes de régulation complexes, de quitter le confort des analyses «macro» pour ouvrir la boîte noire des processus multiples qui produisent un «effet établissement» ou pour comprendre les effets inégalitaires du «quasi marché» scolaire sur des espaces locaux d'interdépendance entre écoles.

Plus fondamentalement, les contributions de cette partie montrent bien à quel point les analyses empiriques, loin des mirages d'une prétendue objectivité des chiffres, peuvent aujourd'hui se targuer d'une réflexivité importante sur la construction des données et des indicateurs, et contribuer en retour à alimenter des recherches adaptées, sur le plan méthodologique, aux principales transformations des systèmes éducatifs observés. Ainsi, si les indicateurs et les méthodes se transforment et se complexifient, ce n'est certes pas sans lien avec deux mouvements de fond observés dans ces champs: d'une part, la complexification et la diversification interne des systèmes éducatifs, couplée avec une importance croissante de l'étude du local (Dutercq, 2000; van Zanten, 2001); d'autre part, la transformation des modalités de l'action publique (abordée dans la quatrième partie) oblige elle aussi les chercheurs à porter le regard vers l'action publique «en action» dans des contextes pragmatiques précis. Ainsi, lorsque l'Etat décline de nouvelles modalités des rapports entre systèmes sociaux et citoyens, le chercheur est lui aussi appelé à repenser l'échelle de ses observations et les outils méthodologiques les plus pertinents.

La *quatrième partie* déplace à nouveau le curseur vers l'analyse des politiques, cette fois abordées in concreto, dans leurs accomplissements pratiques. C'est bien les infléchissements contemporains des politiques publiques qui sont ici au cœur du propos. Un certain nombre de dynamiques repérables de façon transversale aux deux champs, regroupées sous l'étiquette de «politiques de l'auto-contrainte» (tendances à l'*individualisation*, à la *conditionnalisation* et à la *territorialisation* des modalités de l'action publique) sont soulignées, et ensuite finement illustrées à travers l'analyse d'un certain nombre de mesures récentes dans les deux champs (parcours d'insertion, concepts-clés portés via des décrets cruciaux dans l'éducation, tels le décret «missions», et en particulier le développement de la pédagogie par compétences ou encore de la notion de «projet», particulièrement dans l'enseignement professionnel et technique). Ces évolutions marquantes des politiques d'éducation et de formation sont

situées dans le cadre des mutations profondes des sociétés contemporaines de la seconde modernité, qui font basculer l'équilibre des rapports entre individu, Etat et marché, entre le «je» et le «nous», et qui modifient fondamentalement les coordonnées sociologiques et politiques de la formation des individus.